

**ATELIER JURIDIQUE
POUR LES INTERVENANTS SOUTENANT
LES PÈRES EN PÉRIODE DE SÉPARATION**

LA SU-PÈRE CONFÉRENCE 2017

Me Marie-Laurence Brunet
& Me Véronique Cyr
Brunet & Associés



**NOUS TESTONS VOS CONNAISSANCES!
VRAI OU FAUX ?**

CHOISISSEZ LE BON CARTON

A solid green circle.

VRAI

A solid red circle.

FAUX

Le régime matrimonial légal en vigueur
au Québec est le patrimoine familial.

A. Vrai

B. Faux





FAUX!

PATRIMOINE FAMILIAL

NOTIONS DE BASE

RÉGIME MATRIMONIAL

Résidences
familiales



Meubles

Véhicules

Retraite
(RRQ, REER,
Fond de pension)



CELI

Comptes
bancaires

Dettes

Compagnie
Immeuble à
revenus, etc.

Peu importe qui a payé, les biens acquis pendant la vie commune deviennent la propriété des deux conjoints de fait.

A. Vrai

B. Faux







FAUX!

Un conjoint peut se faire expulser de la maison même s'il en est copropriétaire.

A. Vrai

B. Faux







VRAI!

L'infidélité d'un conjoint est un obstacle à la garde partagée.

A. Vrai

B. Faux







FAUX!

CRITÈRES DE LA GARDE PARTAGÉE

Intérêt de l'enfant

Stabilité de l'enfant

Disponibilité des parents

Capacité des parents à **communiquer**

Proximité des résidences

Relations entre l'enfant et les membres de la famille

L'opinion d'un enfant de 10 ans sera
fortement considérée par un juge pour
déterminer sa garde.

A. Vrai

B. Faux







VRAI!

Les parents doivent toujours se consulter avant de prendre une décision concernant l'enfant.

A. Vrai

B. Faux





VRAI!

En garde partagée, il n'y a pas de pension alimentaire entre les parents.

A. Vrai

B. Faux





FAUX!

La pension alimentaire cesse
automatiquement à 18 ans.

A. Vrai

B. Faux







FAUX!

Le logement, l'ameublement et l'entretien ménager sont des besoins couverts par la pension alimentaire.

A. Vrai

B. Faux







VRAI!

QUELS SONT LES BESOINS VISÉS PAR LA PENSION ALIMENTAIRE ?

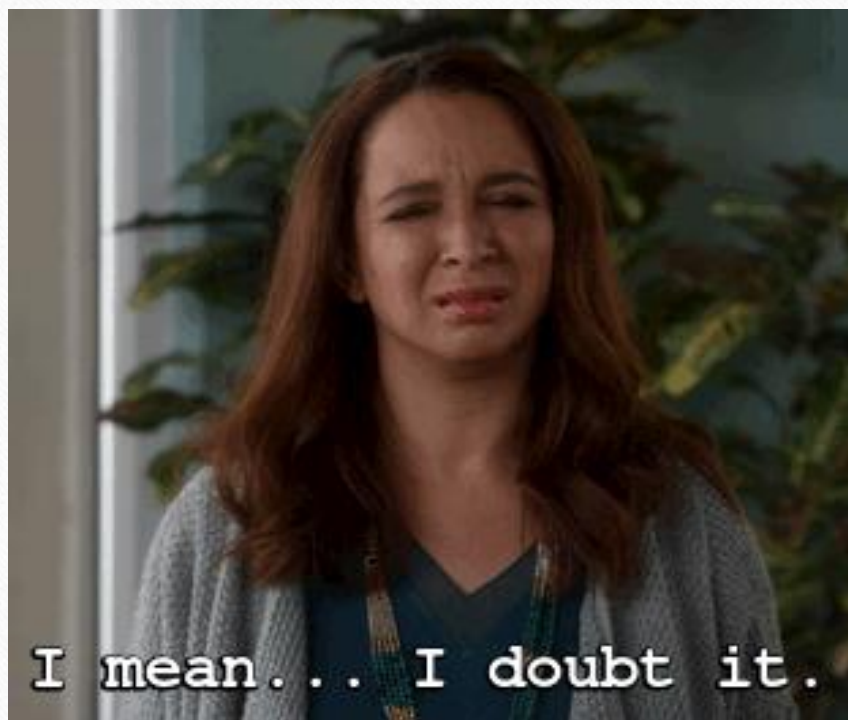
- Nourriture
- Logement
- Communication
- Entretien ménager
- Soins personnels
- Vêtements
- Transport en commun
- Ameublement
- Loisirs
- Frais de scolarité (public)

La médiation n'est recommandée que dans les cas où les parents parviennent à s'entendre.

A. Vrai

B. Faux







FAUX!

P

roblématiques

Quels sont les besoins du père?



O

ù

Où se situe le père dans l'intervention
et/ou le système judiciaire?

U

rgence

Y a-t-il urgence d'agir?

R

essources

Quelles sont les ressources appropriées?

-En intervention -Légales

LES
PÈRES



problématiques

Quels sont les besoins du père?



PROBLÉMATIQUES

**Privilégier le statu quo **



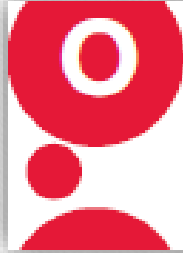
- Quel âge ont les enfants et quels sont leurs besoins ?



- Quels sont les besoins financiers du père ?



- Où le père habite-t-il ?

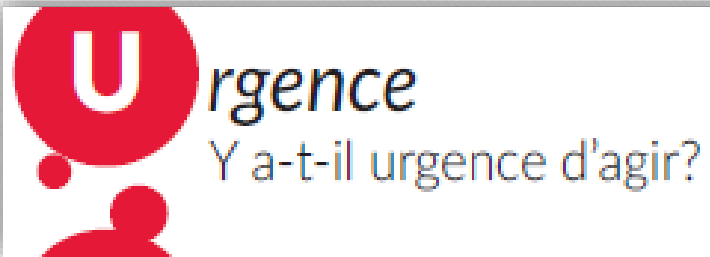


ù

Où se situe le père dans l'intervention
et/ou le système judiciaire?

OÙ SE SITUE LE PÈRE ?

- Pré-séparation / Post-séparation ?
- Un processus juridique a-t-il été lancé ou doit-il l'être ?



Y A-T-IL UNE URGENCE ?

- Une intervention d'urgence est-elle nécessaire ? (911/DPJ)
- Y a-t-il une date de Cour ?
- Le père est-il empêché ou refuse-t-il de voir ses enfants ?



RESSOURCES

Où devez-vous diriger le père ?

Informations juridiques

- Educaloï (www.educaloï.qc.ca)
- Canlii (www.canlii.org/fr)
- Justice Québec (www.justice.gouv.qc.ca/francais/accueil.asp)
- Médiation (www.mediationquebec.ca)

Conseils juridiques

- Aide juridique (www.aidejuridiquedemontreal.ca)
- Avocats (www.avocats.qc.ca) (www.votreboussolejuridique.ca)

Processus judiciaire



Délais :

- Conjoints de fait : $\pm$ 1 an
- Conjoints mariés : 1½ à 2 ans

MÉDIATION EN TOUT TEMPS

Questions ?

